

 ALGERIE POSTE EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ERQ/DRH/09/V1
	APPEL A CANDIDATURE INTERNE	
	Référence : DRH/2207/2021	Date : 18 JUL. 2021 Page : 1/2

DESTINATAIRES :

- MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX ;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES CENTRES FINANCIERS REGIONAUX.
- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'INSPECTION

DIFFUSION :



Par Affichage



Par Courrier



Par Web

OBJET : Appel à candidature national.

POSTE OFFERT : Chef de département Sureté Interne de l'Etablissement et de la Sécurité des Installations et de l'Environnement, au sein du Complexe de Birtouta (Catégorie-19).

CONDITIONS REQUISES :

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°01)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°02), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée des pièces justificatives.

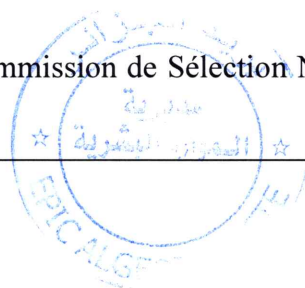
DATE DE CLOTURE : Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de **vingt et un (21) jours ouvrables.**

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRH, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER ;
- Par E-mail sur la boîte **sec.csn@poste.dz**;

Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.



 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ERQ/DRH/09/V1
	APPEL A CANDIDATURE INTERNE	Date : 18 JUIL. 2021
	Référence : DRH1220712021	Page : 2/2

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017, modifiée et complétée ;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017 ;
- Note N°1851/DGAP/SECT/2017 relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.



SIGNATURE


 مديرة الموارد البشرية
 إمضاء : قاسم نجا



Direction des Ressources Humaines

(Annexe N°01) Conditions d'accès au poste de Chef de département (CAT 19)

POPULATION CONCERNEE	ANC POSTE *	ANC GEN *	DIPLOME UNIVERSITAIRE **
Assistant administratif (Tous les paliers du poste)	7	10	Indispensable
Technicien supérieur	6	8	Indispensable
Ingénieur d'application	4	5	Indispensable
Chargé de la sécurité	4	5	Indispensable
Chargé d'études	4	5	Indispensable
Cadre comptable	4	5	Indispensable
Cadre financier	4	5	Indispensable
Formateur Niveau 1	4	5	Indispensable
Chargé d'études principal	4	5	Indispensable
Organisateur guichet	4	5	Indispensable
Organisateur courriers	4	5	Indispensable
Architecte	3	4	Indispensable
Vérificateur	3	4	Indispensable
Juriste	3	4	Indispensable
Formateur Niveau 2	3	4	Indispensable
Contrôleur de gestion	3	4	Indispensable
Ingénieur d'Etat	Sans conditions	3	Indispensable
Chargé d'études senior	Sans conditions	3	Indispensable
Auditeur	Sans conditions	3	Indispensable
Chef département école	Sans conditions	3	Indispensable
Vérificateur principal	Sans conditions	3	Indispensable
Juriste principal	Sans conditions	3	Indispensable
Chef département Régional	Sans conditions	3	Indispensable
Chef de département unité	Sans conditions	3	Indispensable
Chef département CNCP	Sans conditions	3	Indispensable
Cadre comptable supérieur	Sans conditions	3	Indispensable

* L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

** Le candidat doit être titulaire:

Soit d'un diplôme universitaire (Bac+3);

Soit d'un diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
	FICHE DE CANDIDATURE	
	Référence :	Date : Page : .../4

APPEL A CANDIDATURE	OBJET	
	REFERENCE	
	DATE	

POSTE POURVU <u>(Mentionner avec précision le poste à pourvoir)</u> <u>Ex : S-Direct Unité (Support) RHMG DUPW MILA)</u>	
---	--

NOM ET PRENOM DU POSTULANT : N° TELEPHONE : E-MAIL : MATRICULE : DATE DE RECRUTEMENT : POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT : DIRECTION D'ATTACHE :	Photo du postulant
---	--

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :		
Structure	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 2

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR :

Organisme	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)	Titre /ou diplôme

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
	FICHE DE CANDIDATURE	
	Référence :	Date : Page : .../4

ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES :

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE

AVIS RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE	AVIS FAVORABLE : ☐
	A. Assiduité B. Compétence C. Initiative D. Intégrité ☐/10 ☐/10 ☐/10 ☐/10
	AVIS DEFAVORABLE : ☐ VISA DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE :
AVIS DU DIRECTEUR	AVIS FAVORABLE : ☐
	AVIS DEFAVORABLE : ☐
	VISA DU DIRECTEUR :

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
	FICHE DE CANDIDATURE	
	Référence :	Date : Page : .../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :

AVIS FAVORABLE : ☐

.....

.....

.....

AVIS DEFAVORABLE : ☐

.....

.....

.....

CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE :
Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision n°1302 du 06/09/2017, portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N°10 du 06/09/2017 ; définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.